

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 6 février 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Maureen Chin	<p>Madame Maureen Chin ; conseil d'arrondissement du 6 février 2012 :</p> <p>Madame Chin soumet deux questions au conseil :</p> <p>1) Mme Chin demande comment les enjeux associés au logement abordable sont intégrés aux priorités de l'arrondissement. Des précisions sont également réclamées sur l'importance des budgets consacrés à cet effet.</p> <p>2) Mme Chin désire savoir si la création d'habitations coopératives fait partie des stratégies privilégiées par l'arrondissement en matière de logement.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE RÉPONSE À LA QUESTION EN EXPLIQUANT QUE L'ARRONDISSEMENT VEILLE À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE D'INCLUSION À L'ENDROIT DES PROJETS RÉSIDENTIELS COMPRENANT 200 LOGEMENTS ET PLUS, QUI PRESCRIT UNE PROPORTION DE 15 % D'UNITÉS DE CATÉGORIE ABORDABLE ET DE 15 % DE TYPE SOCIAL OU COMMUNAUTAIRE. IL DONNE L'EXEMPLE DE L'ADOPTION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION DE QUELQUE 383 LOGEMENTS COMPORTANT 56 LOGEMENTS SOCIAUX, 56 LOGEMENTS ABORDABLES ET 56 UNITÉS DE TYPE FAMILIAL. L'ARRONDISSEMENT NE DISPOSE PAS PAR AILLEURS DE BUDGET DÉDIÉ À CES MATIÈRES, CETTE RESPONSABILITÉ REVENANT À LA VILLE CENTRE ET AUX AUTORITÉS PROVINCIALES.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, RAPPELLE QUE LES PROGRAMMES ET MESURES DE SOUTIEN AU LOGEMENT COOPÉRATIF RELÈVE D'UNITÉS CENTRALISÉES DE LA VILLE. L'ARRONDISSEMENT COLLABORE NÉANMOINS ACTIVEMENT AVEC LES ACTEURS DU MILIEU POUR FACILITER LA RÉALISATION DE NOUVEAUX PROJETS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand ; conseil d'arrondissement du 6 février 2012 :</p> <p>Monsieur Marchand témoigne de la dégradation de l'état de la chaussée de la rue Beaubien Est, mentionnant que cette voie est littéralement criblée de nids-de-poule. M. Marchand estime que des travaux de réfection majeurs s'imposent pour remettre à niveau cette artère.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DE LA DEMANDE.</p>
M. Pierre Brisson	<p>Monsieur Pierre Brisson ; conseil d'arrondissement du 6 février 2012 :</p> <p>Monsieur Brisson habite sur la 15e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, immédiatement à l'est du collège Jean-Eudes. Il fait état des problèmes de cohabitation entre cet établissement scolaire et le secteur résidentiel adjacent, particulièrement en ce qui a trait aux mouvements véhiculaires sur la 15e Avenue et les problèmes d'accès au stationnement sur rue à cet endroit. Pour remédier à cette situation, M. Brisson suggère que la circulation automobile y soit limitée qu'aux résidents du secteur, selon des plages horaires déterminées.</p>	<p>J. Savard</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, CONCÈDE L'AMPLEUR DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA FRÉQUENTATION DE LA 15E AVENUE. L'ARRONDISSEMENT DEMEURE À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS DURABLES POUR TEMPÉRER LES PROBLÈMES DE COHABITATION CONSTATÉS.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT FRANÇOIS W. CROTEAU, EST D'OPINION QUE LA 15E AVENUE DOIT DEMEURER ENTIÈREMENT ACCESSIBLE AUX USAGERS DE LA VOIE PUBLIQUE. POUR CES MOTIFS, IL NE PEUT DONNER RAISON AUX ARGUMENTS AVANCÉS PAR M. BRISSON.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Annie Lévesque	<p>Madame Annie Lévesque ; conseil d'arrondissement du 6 février 2012 :</p> <p>Madame Lévesque informe l'assemblée qu'elle a dû quitter son logement du 5455, rue D'Iberville pour cause de reflux d'égout et d'insalubrité. Elle critique les délais d'intervention de l'arrondissement après qu'elle ait soumis une requête en inspection en bâtiment. Elle s'explique mal par ailleurs qu'une seule unité de logement de l'immeuble ait fait l'objet d'avis de non-conformité à la suite de la visite des inspecteurs; c'est pourquoi elle veut connaître les mesures entreprises par l'arrondissement afin d'assurer la mise aux normes du bâtiment visé.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, ASSURE QU'IL A DÉPLOYÉ LES MOYENS À SA DISPOSITION AFIN DE DONNER SUITE AUX ENGAGEMENTS QU'IL A PRIS AUPRÈS DE MME LÉVESQUE. M. CROTEAU ADMET NÉANMOINS QUE LES RELATIONS AVEC LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE S'AVÈRENT ARDUES ET QUE L'ARRONDISSEMENT EST ARRIVÉ AUX LIMITES DE SA JURIDICTION CONCERNANT CE DOSSIER, LES MATIÈRES EN LITIGE APPARTENANT DAVANTAGE À LA COMPÉTENCE DE LA RÉGIE DU LOGEMENT.</p>

